

POUR LE RESPECT DES DROITS DES MINEURS & JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

Les structures d'accueil Equalis, à Creil et à Beauvais, qui assuraient notamment l'accompagnement des adolescents étrangers isolés, ont été fermées, une décision actée par le Conseil Départemental de l'Oise.

Les jeunes ont été réorientés :

- **dans des structures dites "de mise à l'abri"** (anciens hôtels) non adaptées à leur prise en charge : pas d'équipe éducative en nombre suffisant, conditions matérielles précaires. Les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes.
- **Dans une nouvelle structure « temps de vie » à Verderonne.** Cette structure a ouvert en urgence : équipe éducative en partie en place le 13 septembre, arrivée des jeunes le 14 septembre. Les jeunes (à terme 40) sont en semi-autonomie, dans des anciens logements des agents du centre pénitencier de Liancourt (la structure est entourée de barbelés). Verderonne est un village de 400 habitants, sans aucune structure pour intégrer 40 jeunes MNA. La gare est à 1H à pied (en prenant une route sans éclairage urbain, ni trottoir, ni bas-côtés donc dangereuse pour les piétons). Compte tenu du prix de journée allouée aux structures accueillant des MNA (55 €/jour contre 150 à 200 pour d'autres établissements) le personnel ne peut être qualifié. L'équipe recrutée à Temps de Vie n'a, pour la plupart, pas de diplôme d'éducateur et certains n'ont jamais accompagnés de jeunes...
- Isolés de tout, éloignés de toute mobilité, loin des structures scolaires, des employeurs, des missions locales, comment ces jeunes peuvent-ils s'intégrer ? Ceux qui sont déjà apprentis ou scolarisés témoignent des difficultés réelles pour se rendre sur leur lieu de travail ou de scolarisation. Ils souffrent tous d'un manque d'accompagnement, de l'isolement, de désœuvrement (pas d'activités sportives ou de loisirs) et sont désespérés.
- Ces jeunes ont déjà vécu des traumatismes avant d'en arriver où ils en sont et sont, une fois de plus, soumis à la rupture avec leur lieu d'accueil (certains ont déjà été transférés 4 à 5 fois) et réorientés dans des lieux (structure de mise à l'abri ou Temps de vie) non adaptées à leur parcours.
- **La mission du service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental est de protéger et accompagner les jeunes qui lui sont confiés sans discrimination, cette mission s'avère défailante et aggravée par le fonctionnement de la cellule MNA à leur égard.**

Nous demandons pour ces jeunes la prise en charge à laquelle ils ont droit :

- hébergement dans des conditions de vie décentes,
- accès durable à la scolarisation ou l'apprentissage auxquels ils aspirent,
- accompagnement dans les démarches administratives vitales pour leur avenir.

Attac Oise, Collectif Actus Compiègne, Cent pour un toit Familles, Cent pour un toit Oise, Communauté Emmaüs du Clermontois, FSU Oise, Ligue des Droits de l'Homme, RESF 60, Solidarité Migrants Beauvais, Solidarité sans papiers Creil.